

Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 1er février 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 1er février 2021 à 19 h 30 en téléconférence où les conseillers sont présents sous la présidence du maire Carl Marcoux où les conseillers Joan Morin, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert et Stéphane Lehoux sont présents et forment corps entier du conseil.

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent.

Ouverture de l'assemblée

Le maire Carl Marcoux procède à l'ouverture de l'assemblée.

20-02-21 Ouverture de l'assemblée

Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

Le conseil de la municipalité de Saint-Elzéar siège en séance ordinaire ce 1er février en respect des mesures mis en place par le gouvernement du Québec dans le cas de la pandémie de COVID-19

Assistent à la séance en téléconférence, M Carl Marcoux, Joan Morin, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Johanne Nadeau, Stéphane Lehoux et Mathieu Genest.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 59-2021 du 27 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 5 février 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

En conséquence, il est proposé par Alain Gilbert et unanimement résolu

Que le conseil accepte que la séance du conseil se tienne à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent participer par téléconférence à la présente séance.

21-02-21 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Johanne Nadeau et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Rapport du maire

- 5- Période des questions
- 6- Correspondance
- 7- Chèques et comptes
- 8- Dépôt d'un rapport sur la gestion contractuelle
- 9- Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage
- 10- Adoption du premier projet 2021-268 Règlement modifiant le règlement de zonage
- 11- Avis de motion – Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats
- 12- Adoption du premier projet 2021-268 Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats
- 13- Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 14- Nomination du directeur adjoint incendie
- 15- Nomination du chef aux opérations incendie
- 16- Demande de prix pour la location de camions et de pelles, achat de gravier, de sable, balayage des rues, niveleuse, et lignage des rues
- 17- Appel d'offres pour le scellement de fissure, rapiéçage d'asphalte et de pose d'abat poussière
- 18- Ajout d'un assuré additionnel
- 19- Autorisation de signature – Entente relative à la fourniture de service technique en gestion documentaire
- 20- Varia
- 21- Levée de l'assemblée

22-02-21 *Adoption du procès-verbal*

Il est proposé par Johanne Nadeau et unanimement résolu

Que le procès-verbal du 11 janvier 2021 soit adopté tel que rédigé.

Rapport du maire

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Correspondance

- Renouvellement de l'assurance
- Demande de modification au règlement de zonage

23-02-21 *Chèques et comptes*

Il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu

Que les déboursés au montant de 476 410,81 \$ et les comptes au montant de 299 388,45 \$ soient approuvés.

Dépôt d'un rapport sur la gestion contractuelle

Un rapport concernant l'application du règlement 2018-241 sur la gestion contractuelle est déposé par M. Mathieu Genest, directeur général le tout conformément à l'article 938.1.2 du Code Municipal du Québec

24-02-21 *Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage*

Avis de motion est donné par Hugo Berthiaume conseiller, à l'effet qu'il présentera lors d'une séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 2007-115 afin de remplacer les dispositions concernant les murs de soutènement dans certaines zones.

25-02-21 *Adoption du premier projet 2021-268 Règlement modifiant le règlement de zonage*

CONSIDÉRANT que la topographie vallonnée de la Municipalité et de son noyau villageois emporte la nécessité d'ériger des murs de soutènement afin d'assurer une occupation rationnelle du territoire;

CONSIDÉRANT le plan d'urbanisme 2007-114, adopté par la Municipalité conformément à la loi susdite;

CONSIDÉRANT que la Municipalité y a fixé comme objectif d'améliorer la sécurité et la qualité de vie des résidents;

CONSIDÉRANT que la conception des murs de soutènement soulève des enjeux de sécurité et de qualité de vie des résidents en raison des risques d'effondrement ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Elzéar a adopté le règlement de zonage 2007-115 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit des normes concernant les murs de soutènement;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de remplacer ces normes afin de garantir la sécurité et la qualité de vie des résidents;

CONSIDÉRANT l'avis technique à l'intention de la Municipalité produit par l'ingénieure Isabelle Messier sur la conception desdits murs, dans le cadre d'un mandat octroyé à EQIP Solutions Génie;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à la Municipalité par le paragraphe 15° du deuxième alinéa de l'article 113 de la loi susdite;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à la Municipalité par le paragraphe 1° du deuxième alinéa de l'article 118 de la loi susdite;

En conséquence, il est dûment proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

Que soit adopté le projet de règlement numéro 2021-268 modifiant le règlement de zonage 2007-115 afin de remplacer les dispositions concernant les murs de soutènement dans certaines zones, tel qu'édicté ci-dessous;

Que l'assemblée de consultation exigée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit remplacée par une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours.

26-02-21 *Avis de motion – Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats*

Avis de motion est donné par Shirley McInnes conseillère, à l'effet qu'elle présentera lors d'une séance du conseil, un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats 2007-119 afin de prévoir la documentation exigible lors d'une demande de certificat d'autorisation de mur de soutènement.

27-02-21 *Adoption du premier projet 2021-268 Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats*

CONSIDÉRANT le règlement 2007-119 sur les permis et certificats, adopté conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité a adopté un projet de règlement 2021-269 modifiant le règlement de zonage 2007-115 afin de remplacer les dispositions concernant les murs de soutènement dans certaines zones, conformément à la loi susdite;

CONSIDÉRANT que le règlement de permis et certificats doit être amendé afin de prévoir l'exigence de plans lors du dépôt d'une demande de certificat d'autorisation de mur de soutènement;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à la Municipalité par le paragraphe 5° du deuxième alinéa de l'article 119 de la loi susdite;

En conséquence, il est dûment proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

Que soit adopté le projet de règlement numéro 2021-269 modifiant le règlement sur les permis et certificats 2007-119 afin de prévoir la documentation exigible lors d'une demande de certificat d'autorisation de mur de soutènement, tel qu'édicté ci-dessous;

28-02-21 *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 177 073 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 & 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence, il est dûment proposé par Alain Gilbert et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Elzéar informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

29-02-21 *Nomination du directeur adjoint incendie*

CONSIDÉRANT que M. Christian Provencher a été promu de directeur adjoint à directeur incendie pour le service de sécurité incendie de Saint-Elzéar;

CONSIDÉRANT que le comité d'embauche pour le poste de directeur adjoint propose la nomination de M. Carl Tanguay pour ce poste;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

De nommer M. Carl Tanguay comme directeur adjoint du service de sécurité incendie de St-Elzéar.

30-02-21 *Nomination du chef aux opérations incendie*

CONSIDÉRANT que le directeur incendie propose la nomination de M. Nicolas Huppé pour le poste de Chef aux opérations;

En conséquence, il est proposé par Johanne Nadeau et unanimement résolu

De nommer M. Nicolas Huppé comme chef aux opérations du service de sécurité incendie de St-Elzéar.

31-02-21 *Engagement d'un compagnon pour la formation sur l'eau potable*

Il est proposé par Stéphane Lehoux et unanimement résolu

Que le conseil municipal autorise l'embauche de M. Gaétan Gourde à titre d'accompagnateur à l'opérateur de l'eau potable afin que M. Maurice Chartrand puisse recevoir les heures nécessaires afin d'obtenir son accréditation finale. Un minimum de 3 heures par formation au taux horaire de 35 \$ de l'heure et des frais de déplacement de 0,50 \$ du kilomètre seront exigés

32-02-21 *Demande de prix pour location de camions et de pelles, achat de gravier, de sable, balayage des rues, niveleuse et lignage des rues*

Il est proposé par Shirley McInnes et résolu unanimement

De mandater le directeur général pour demander des prix pour la location de camions et de pelles, achat de gravier, de sable, balayage des rues, niveleuse et lignage des rues.

33-02-21 *Appel d'offres pour le service de scellement de fissure, de rapiéçage d'asphalte et de pose d'abat-poussière*

Il est proposé par Alain Gilbert et résolu unanimement

De mandater le directeur général de produire un appel d'offres pour le service de scellement de fissure, de rapiéçage d'asphalte ainsi que de pose d'abat-poussière.

34-02-21 *Ajout d'un assuré additionnel*

CONSIDÉRANT que la municipalité bénéficie d'une assurance auprès de la MMQ;

CONSIDÉRANT que l'organisme Le Service d'Entraide de St-Elzéar a besoin d'une assurance responsabilité civile;

CONSIDÉRANT que l'organisme est reconnu par la municipalité de Saint-Elzéar;

CONSIDÉRANT que l'organisme Le service d'Entraide de St-Elzéar s'engage à rembourser les coûts supplémentaires, évalué à 0 \$ pour l'année 2021;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

D'accepter d'ajouter Le Service d'Entraide de St-Elzéar comme assuré additionnel pour responsabilité civile ainsi qu'erreur et omission.

D'autoriser le Directeur général à signer les documents nécessaires pour mettre en vigueur les changements demandés.

35-02-21 *Autorisation de signature – Entente relative à la fourniture de service technique en gestion documentaire*

ATTENDU que la MRC a proposé aux municipalités de son territoire de partager une ressource commune pour l'année 2021 au niveau archivistique pour améliorer les pratiques de gestion documentaire;

ATTENDU qu'un projet d'entente intermunicipale a été soumis aux municipalités ayant de l'intérêt soit : Frampton, Saint-Elzéar, Saint-Isidore, Saint-Lambert-de-Lauzon, Sainte-Marguerite, Saints-Anges, Scott et Vallée-Jonction;

ATTENDU qu'une demande d'aide financière a été formulée par la MRC auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité - Volet 4;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'entente intermunicipale relative à la fourniture de service technique en gestion documentaire avec la MRC de La Nouvelle-Beauce.

De plus, il est convenu que le taux horaire indiqué à l'entente intermunicipale sera facturé par la MRC aux municipalités en fonction des heures réelles utilisées et que le taux horaire sera révisé à la baisse si le MAMH alloue une aide financière pour ce projet commun.

36-02-21 Réfection d'un segment de la route 216 - Maitre d'œuvre des travaux

CONSIDÉRANT que le MTQ et la Municipalité de Saint-Elzéar ont convenu d'un projet de réfection d'un segment de la route 216;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a produit une étude d'opportunité projet conjoint Municipalité / MTQ pour la réfection d'un segment de la route 216 et que celle-ci est estimée à 5 242 414,47 \$;

CONSIDÉRANT que le partage des coûts pourrait être de 47% pour la municipalité et de 53 % pour le MTQ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire être maitre d'œuvre de ce projet;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité confirme au MTQ qu'elle désire être Maître d'œuvre du projet de réfection d'un segment de la route 216.

37-02-21 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Johanne Nadeau et unanimement résolu de clore l'assemblée. Il est 20h10.

Carl Marcoux
Maire

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier
et directeur général